



Bonnes vacances!

Une place pour toi aussi...

La Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de l'Estrie a profité de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tenait du 1^{er} au 7 juin, pour diffuser son premier bulletin annuel « Une place pour toi aussi... »

Ce document contient de l'information succincte et variée portant notamment sur l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés dans un service de garde et les services d'accompagnement. On y retrouve également une histoire vécue ainsi que plusieurs références pertinentes. Il s'adresse essentiellement aux intervenants, aux parents et au personnel des milieux de garde.

Cliquez ici pour consulter la version électronique du bulletin.



Table de concertation pour
l'intégration des enfants handicapés
dans les services de garde de l'Estrie.

Ententes de gestion et d'imputabilité 2011-2012 entre l'Agence et les établissements de l'Estrie et avec le MSSS

La Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit des dispositions particulières menant à la signature d'ententes de gestion et d'imputabilité (EGI) entre le MSSS et les agences, ainsi qu'entre l'Agence et les établissements. Ces ententes consignent les objectifs signifiés par le MSSS à une agence et par l'Agence aux établissements pour une année donnée. Leur atteinte est mesurée par des indicateurs convenus entre les instances impliquées.

*L'Agence convient de l'offre de service
à la population avec les établissements
et s'assure du respect des engagements.*

Le cycle administratif des EGI entre les établissements et l'Agence se poursuit pour l'année 2011-2012 en cohérence avec les plans stratégiques 2010-2015 du MSSS et de la région. Cet exercice est réalisé en tenant compte du plan stratégique ou des priorités des établissements et de leur plan d'optimisation.

En tant qu'instance responsable de l'allocation des ressources aux établissements et de la coordination de l'ensemble des services, de leur qualité et de leur pertinence, l'Agence s'est assurée que les offres de service incluaient des mesures d'amélioration de l'accessibilité aux services et de

la productivité, de l'annualisation des engagements 2010-2011 et des efforts afin d'atteindre les cibles ministérielles 2015.

Pour soutenir les établissements dans ce changement de pratique, l'Agence a fourni aux directions générales le matériel nécessaire à l'élaboration de leur offre de service, notamment les écarts aux cibles ministérielles et les diverses mesures relatives à la performance. Les établissements ont transmis leur projet d'offre de service à l'Agence au début du mois de mai.

Lors de son assemblée du 20 juin 2011, le conseil d'administration de l'Agence a adopté les offres de service 2011-2012 de treize établissements de l'Estrie. Dès lors, les offres de service tiennent lieu de contrat et feront l'objet de suivi de gestion au cours de la prochaine année.

De plus, le conseil d'administration a adopté le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2011-2012 MSSS-Agence de l'Estrie qui a fait l'objet de discussion au cours du printemps entre les deux parties signataires parallèlement à la démarche réalisée avec les établissements.

Il s'agit d'une mesure formelle dans l'implantation d'une nouvelle culture de gestion visant l'amélioration de la performance du réseau.

Nomination



Nomination de D^{re} Louise Soulière

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, D^r Yves Bolduc, a entériné la nomination de **D^{re} Louise Soulière** comme directrice de la santé publique de la région de l'Estrie, pour un mandat de quatre ans. Le conseil d'administration du CHUS a également nommé D^{re} Soulière comme directrice du Département clinique de santé publique pour la même période.

La direction de l'Agence tient à souligner l'excellence du travail de D^{re} Soulière au cours de son premier mandat. Appréciée et respectée par son équipe et par les directions du MSSS, de l'Agence et des établissements, elle a donné un nouvel élan à tous les secteurs d'activités de la santé publique et de la santé communautaire. Nous la remercions et la félicitons d'avoir accepté ce nouveau mandat.

Michel Baron
Président-directeur général



Désignations



Nous désirons souligner les nominations suivantes :

Commission infirmière régionale de l'Estrie :

- **M. Philippe Limoges**, conseiller clinique à la DSI au CSSS de la MRC-de-Coaticook, à un poste de personne désignée par et parmi les membres des CECIL de la région, pour la durée non écoulée d'un mandat se terminant en juin 2013;
- **M^{me} Marie-Claude Fillion**, enseignante au Cégep de Sherbrooke et responsable de la coordination pédagogique, au poste de personne désignée par et parmi les représentants des cégeps de la région pourvus d'un département ou d'un programme de soins infirmiers, pour un mandat se terminant en juin 2014.

Commission multidisciplinaire régionale de l'Estrie :

- **M^{me} Stéphanie Mc Farland**, travailleuse sociale au CRDITED Estrie, à un poste de professionnelle du domaine social désignée par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires des établissements de la région, pour un mandat se terminant en juin 2014;
- **M. Guy Lemire**, à un poste de représentant des cégeps de la région pour un mandat se terminant en juin 2013.

Forum de la population :

- **MM. Roger Morin et Jean Verlez**, à titre de membres du Forum de la population, pour la durée non écoulée des mandats.

Ce bulletin d'information est produit par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. Toute reproduction est autorisée à condition d'en mentionner la source. Pour toute information supplémentaire sur un des sujets, vous pouvez communiquer avec l'Agence au 819 566-7861. Nous vous invitons à visiter le site Internet de l'Agence à l'adresse : www.santeestrie.qc.ca

Agence de la santé
et des services sociaux
de l'Estrie

Québec 

Complexe Saint-Vincent-de-Paul
300, rue King Est, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1G 1B1

Ressources informationnelles
295, rue Olivier
Sherbrooke (Québec) J1G 1B1